Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260312-2026_14-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ
Canton de Val-Couesnon
MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL
Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, HONORÉ David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, NESTORET Steve, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : MOUCHOUX Mickaël (pouvoir NGUYEN-QUAN Christian), BINOIST Christophe
Absent : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure

Monsieur NGUYEN-QUAN Christian a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	10	11

Date de la convocation
Le 5 mars 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 mars 2026

et publication le 16 mars 2026

2026-14 : Vote du Budget primitif du lotissement « LES CORMIERS » 2026
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire comptable M57,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du lotissement « Les Cormiers » pour l'exercice 2026,

Au vu de la présentation globale du budget,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (11 Voix pour (dont 1 pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention)

- Arrête et approuve le budget primitif du lotissement « Les Cormiers » 2026 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	778 037,25 €	858 983,24 €	1 637 020,49 €
RECETTES	778 037,25 €	858 983,24 €	1 637 020,49 €

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 118 740,63 €
Le déficit d'investissement reporté s'élève à la somme de 226 891,62 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des deux sections.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL ILLE-ET-VILAINE